

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 avril 2011 à 20h00
Convocation du 21 avril 2011

Étaient présents : LEMIRE Jean André, GARCIA Philippe, MEALLET Bertrand, BETES Françoise, JACQUET Agnès, BLANC Agnès, PATROUILLEAU Christian, ROUSSEIL Leslie, (absente à partir de 21h, procuration à FAURE Jean François), LOPEZ Maria, FAURE Jean François

Absents excusés : NAPIAS Christophe, MORGANTINI Carlo, ORTIZ GUERRERO Marie, FERNANDEZ Natacha.

Secrétaire de séance : Mr LEMIRE Jean André

En ouverture le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : Délibération 05/2011 (unanimité)

Après avoir présenté le compte administratif 2010, Monsieur Le Maire se retire de la séance qui est alors présidée par M. GARCIA Philippe.

Le Compte Administratif laisse apparaître pour l'exercice 2010:

- un excédent de fonctionnement de 24 346,93 € (recettes 365 731,87 €, dépenses 341 384,94 €) et un déficit d'investissement de 64 834,17 € (recettes 175 858,25 €, dépenses 240 692,42 €)

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2010 : Délibération n° 06/2011 : (Unanimité)

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion tenu par Monsieur Le Receveur Municipal, Trésor public de CASTRES GIRONDE.

AFFECTATION DES RESULTATS : Délibération n° 07/2011 : (unanimité)

Fonctionnement

En tenant compte de *l'excédent reporté 2009* : 297 315,41 € + 24 346,93€ = 318 995,93 € sont à affecter.

Investissement

En tenant compte du déficit *reporté 2009, du déficit 2010 et des restes à réaliser en recettes et en dépenses* : -16474,41 € - 64 834,17€ + 46 954 € - 20 000 € -54 354,58 € (besoin de financement pour l'investissement)

264 641,35 € sont affectés en excédent sur le fonctionnement 2011 et

Et 54 354,58 € sont affectés en recette sur l'investissement 2011

Le déficit d'investissement à reporter en dépenses d'investissement (ligne 0001) est 81 308, 58€

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2011 : délibération n° 08/2011 (unanimité)

Ces subventions sont proposées par la commission Culture Loisirs, présentées par Mme BETES
Ces propositions prennent en compte les projets 2011, mais aussi la trésorerie et le fonctionnement 2010 des associations

Nom	Montant	Pour	Contre	Abs
ACCA	500,00 €	9	0	1
ANCIENS COMBATTANTS	500,00 €	10	0	0
ASTA	700,00 €	8	0	2
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €	10	0	0
A.R.S	1 700,00 €	8	0	0
COMITE DES FETES *	* 800,00 €	10	0	0
A.J.C Isle ST Georges	800,00 €	8	0	2
USEP	866,00 €	10	0	0
MLCA Beautiran	150,00 €	10	0	0
CLAS	700,00 €	9	0	1
FONDATION DU PATRIMOINE	50,00 €	10	0	0

* Il est à noter qu'une facture de 966 € a été réglée directement par la commune pour la fête de 2011

Lors de ce vote les conseillers membres de conseils d'administration se sont abstenus.

VOTE DES TROIS TAXES 2011 : Délibération 09/2011

M. le Maire informe le conseil municipal que le montant total des dotations de l'état attribuées à la commune a diminué en 2010, stagne en prévision pour 2011, et ne devrait pas bouger pendant trois ou quatre ans, que le coût de la vie a augmenté de 1,8% en 2010, que l'inflation 2011 risque d'être plus importante qu'en 2010 et que par conséquent les marges de manœuvre financières de la commune vont encore rétrécir en 2011.

Mais il faut aussi prendre en compte les difficultés économiques actuelles.

M. Méallet présente plusieurs hypothèses de variation des taux des trois taxes.

	Augmentation	Taux 2011	produits 2011
Proposition 0, pas d'augmentation			
Taxe Habitation (TH)	0%	15,57	55 803 €
Taxe Foncier Bâti (TFB)	0%	18,50	41 718 €
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	0%	46,58	10 061 €
			107 582 €
Proposition 1			
Taxe Habitation (TH)	0%	15,57	55 803 €
Taxe Foncier Bâti (TFB)	3,80%	19,20	43 296 €
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	0%	46,58	10 061 €
			109 160 €
Proposition 2			
Taxe Habitation (TH)	1,50%	15,80	56 627 €
Taxe Foncier Bâti (TFB)	1,50%	18,78	42 349 €
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	1,50%	47,28	10 212 €
			109 188 €

Proposition 0 : *zéro voix*, Proposition 1, *six voix.*, Proposition 2, *quatre voix*, Abstention, *zéro voix*. C'est donc une augmentation de 3,8% qui sera appliquée au taux de la Taxe du Foncier bâti.

Ce qui modifie les taux de la façon suivante :- Taxe d'Habitation : inchangée à 15,57- Foncier bâti : 18,50 à 19,20 - Foncier Non Bâti : inchangé à 46,58.

Il est à noter

- a) que pour un propriétaire résident les propositions 1 et 2 sont équivalentes au niveau de l'augmentation globale (1,5%)
- b) que la décision du conseil n'alourdira ni la fiscalité des résidents non propriétaires, ni celle des exploitants propriétaires
- c) 1,8 % est l'augmentation du coût de la vie en 2010.

21h : *Départ de Mlle Leslie ROUSSEIL*

VOTE DU BUDGET 2011 : délibération n°10/2011 (unanimité)

Ce budget 2011 s'équilibre en section de fonctionnement à 625 946,35€ votés par chapitre et en section d'investissement à 230 466, 08 € votés parprogramme.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	625 946,35 €	RECETTES	625 946,35 €
011 Charges à caractères général	150 000,00 €	002 Excedents antérieur 2010 reporté	264 641,35 €
012 Charges de personnel	177 670,00 €	70 Produits Sce Domaine et Vtes diverses	19 000,00 €
022 dépenses imprévues	157 808,60 €	72 Travaux en régie	20 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	71 308,75 €	73 Impôts et Taxes	132 712,00 €
65 Autres charges de gestions courante	45 000,00 €	74 Dotations, Subventions, et Participations	157 093,00 €
66 Charges financières	15 000,00 €	75 Autres Pdts de gestion courantes	32 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	7 500,00 €	76 produits financiers	500,00 €
042 opér d'ordre	1 659,00 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	230 466,08 €	RECETTES	230 466,08 €
24 - VOIRIE	50 157,50 €	FDAEC	10 841,63 €
25-Acquisition Matériel	10 000,00 €	1068 Excédent de fct capitalisé	54 354,58 €
Acquisition Terrain Cimetièrè	4 000,00 €		
27 Bâtiments Communaux	10 000,00 €	FIAEC	9 521,00 €
Eclairage public	10 000,00 €	Virement de la section fonctionnement	71 308,75 €
38-clocher	5 000,00 €	00II Opé. Ordre sect° Investissement	1 659,00 €
44 - Aménagement Bourg	20 000,00 €		
tvx en régie	20 000,00 €		
Opérations Financières	20 000,00 €	FCTVA	35 827,12 €
déficit 2010 reporté 0001	81 308,58 €	restes à réaliser (subventions)	46 954,00 €

FDAEC 2011 : Délibération 11/2011 (Unanimité)

M. FATH Bernard, conseiller général du canton de La Brède, a informé M. le Maire que la somme allouée à notre commune dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes est de 10 841,63€. Les règles d'attribution ont un peu changé depuis deux ans : les travaux de voirie ne sont plus obligatoires est le financement de la commune doit être au moins égal à 20% du montant HT des réalisations.

Monsieur le Maire propose les réalisations suivantes et le plan de financement associé comme suit

Description des réalisations	montant HT	montant TTC
Réfection voirie route de Ferrand	22 252,35 €	26 613,81 €
Plan de financement	FDAEC	Commune
Réfection voirie route de Ferrand	10 841,63 €	15 772,18 €

Prime du Personnel : Personnel contractuel : Délibération n° 12/2011 : (unanimité)

Une enveloppe de 300 € pourra être répartie, par M.le Maire, entre les agents communaux qui peuvent prétendre à cette indemnité.

Transfert au SDDEEG (Syndicat d'Énergie Electrique de la Gironde) de la compétence « Eclairage Public » : Délibération n° 13/2011 : (unanimité)

Mr GARCIA présente ce transfert au SDEEG pour une durée de 9 ans des prérogatives suivantes

- maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses ;
- maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental ;
- maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public ;

Adhésion au partenariat en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public du Syndicat d'Énergie Electrique de la Gironde : Délibération n° 14/2011 : (unanimité)

Mr Garcia présente les modalités de ce partenariat qui s'achèvera le 31 décembre 2013.

Ce partenariat portera sur :

- Un appui technique du SDEEG sur les opérations de rénovation et de modernisation des installations d'éclairage public de la commune.
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'information sur la Maîtrise de la Demande en Energie par le SDEEG.
- Des visites de référence portant sur la mise en œuvre de solutions innovantes dans l'éclairage public.
- L'obtention et la valorisation par le SDEEG des CEE issus des travaux d'amélioration énergétique entrepris par la commune sur son patrimoine éclairage public.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE MONTESQUIEU : Délibération n° 15/2011 : (unanimité)

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la modification des statuts de la Communauté des Communes de Montesquieu, principalement pour permettre :

- le financement des travaux de construction d'un **nouveau Centre de secours** à La Brède, pour l'enveloppe incombant aux communes défendues

- de doter la CCM d'une compétence en matière de **d'approvisionnement en eau de substitution** pour sécuriser et compléter l'alimentation en eau potable du territoire, dans un objectif de gestion équilibrée des ressources, et notamment de réduction des prélèvements dans les nappes profondes surexploitées- de considérer d'intérêt communautaire la Zone d'activités de La Blue, en projet à Cabanac-et-Villagrains
- de « toiletter » la rédaction des autres compétences dont dispose déjà la CCM

Fin de séance, 22h10